



# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 MARS 2008

Direction des Affaires Générales,  
du Juridique et du Contentieux  
Service du Conseil municipal et du Pré-Contrôle de légalité  
Unité Conseil municipal  
CMJ/MB

La réunion se tient au lieu ordinaire de ses séances, en la salle du Conseil municipal, Chapelle Saint-Esprit, le vendredi quatorze mars deux mille huit à quinze heures, suite à la convocation de Monsieur le Député-Maire en date du 10 mars 2008, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Député-Maire.

\*\*\*

**Monsieur LEONETTI** : En application de l'article L. 2122-15 du Code général des Collectivités territoriales, le maire sortant doit présider la séance en commençant par faire l'appel nominal.

## APPEL NOMINAL

### **Présents :**

M. LEONETTI, Mme BLAZY, M. GONZALEZ, Mme TORRES-FORET-DODELIN, M. PAUGET, Mme BOUFFIER, M. PERUGINI, Mme DUMONT, M. ROUX, Mme MURATORI, M. DULBECCO, Mme PUGNAIRE, M. SEITHER, Mme BOUSQUET, M. RAMBAUD, Mme CANOVA, M. AMAR, Mme DOR, M. CHIALVA, Mme GAILLOT, M. DAHAN, Mme BADAOUI-BLAIS, M. BIGNONNEAU, Mme CURTET, M. PADOVANI, Mme LONVIS, M. GASTALDI, M. BARBERIS, Mme THOMEL, M. CHAUSSARD, M. BAYLE, Mme LHEUREUX, M. GENTE, Mme TROTOBAS, M. GILLI, Mme DEPETRIS, M. GENSBURGER, Mme MEUNIER, M. MONIER, M. DUJARDIN, Mme VERCNOCKE, M. MOLINE, Mlle RAVEL, M. PIEL, Mlle DUMAS, M. LA SPESA, Mme MURATORE, M. AUBRY

### **Procurations :**

Mme SAVALLI à Mme BOUFFIER

*Présents : 48 - Procuration : 1 - Absent : 0*

\*\*\*

**Monsieur LEONETTI**: La séance est ouverte, j'ai donc l'honneur de proclamer les résultats des élections à partir du procès-verbal de la soirée des élections.

Le recensement opéré par le bureau centralisateur a donné les résultats suivants :

Nombre d'électeurs inscrits	.....50 332
Nombre d'électeurs votants	.....28 275
Nombre de votes blancs et nuls	.....1 108
Nombre de suffrages exprimés	.....27 167
- dont les 5% sont	.....1 359
Majorité absolue	.....13 585

Nombre de voix obtenues par chaque liste de candidats :

- Liste Ensemble pour l'Avenir d'Antibes-Juan les Pins (M. LEONETTI)	..... 16 114
- Liste Union pour Antibes-Juan les Pins (M. DUJARDIN)	..... 4 323
- Liste La Gauche et l'Ecologie pour Antibes –Juan les Pins (M. PIEL)	..... 3 560
- Liste Antibes –Juan les Pins pour Tous (M. DABENE)	..... 3 170

En termes de nombre de sièges :

Au premier tour de scrutin, il est attribué à la liste qui a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés un nombre de sièges égal à la moitié du nombre des sièges à pouvoir arrondi, le cas échéant, à l'entier supérieur lorsqu'il y a plus de quatre sièges à pouvoir et à l'entier inférieur lorsqu'il y a moins de quatre sièges à pouvoir.

Cette attribution opérée, les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés.

Ont ainsi obtenu :

- Liste Ensemble pour l'Avenir d'Antibes-Juan les Pins (M. LEONETTI) ..... 40 sièges
- Liste Union pour Antibes-Juan les Pins (M. DUJARDIN) ..... 4 sièges
- Liste La Gauche et l'Ecologie pour Antibes – Juan les Pins (M. PIEL) ..... 3 sièges
- Liste Antibes –Juan les Pins pour Tous (M. DABENE) ..... 2 sièges

En conséquence, sont proclamés élus, compte tenu des démissions de Monsieur Bernard DABENE (Liste Antibes –Juan les Pins pour Tous) et Madame France-Anny ANCHETTI (Liste Ensemble pour l'Avenir d'Antibes-Juan les Pins) en date du 11.03.2008 :

n°	Civilité	Nom	Prénom
1	Monsieur	LEONETTI	Jean
2	Madame	BLAZY	Marguerite
3	Monsieur	GONZALEZ	Jean-Pierre
4	Madame	TORRES-FORET-DODELIN	Simone
5	Monsieur	PAUGET	Eric
6	Madame	BOUFFIER	Jacqueline
7	Monsieur	PERUGINI	Francis
8	Madame	DUMONT	Anne-Marie
9	Monsieur	ROUX	Georges
10	Madame	MURATORI	Angèle
11	Monsieur	DULBECCO	Patrick
12	Madame	PUGNAIRE	Cléa
13	Monsieur	SEITHER	André-Luc
14	Madame	BOUSQUET	Anne-Marie
15	Monsieur	RAMBAUD	Audouin
16	Madame	CANOVA	Monique
17	Monsieur	AMAR	Serge
18	Madame	DOR	Jacqueline
19	Monsieur	CHIALVA	Henri
20	Madame	GAILLOT	Agnès
21	Monsieur	DAHAN	Yves
22	Madame	BADAQUI-BLAIS	Khéra
23	Monsieur	BIGNONNEAU	Alain
24	Madame	CURTET	Carine
25	Monsieur	PADOVANI	André
26	Madame	LONVIS	Marina
27	Monsieur	GASTALDI	Michel
28	Madame	SAVALLI	Martine
29	Monsieur	BARBERIS	Jacques
30	Madame	THOMEL	Françoise
31	Monsieur	CHAUSSARD	Alain
32	Monsieur	BAYLE	Jacques
33	Madame	LHEUREUX	Edith
34	Monsieur	GENTE	Jacques
35	Madame	TROTOBAS	Suzanne

36	Monsieur	GILLI	Mathieu
37	Madame	DEPETRIS	Nathalie
38	Monsieur	GENSBURGER	Jonathan
39	Madame	MEUNIER	Yvette
40	Monsieur	MONIER	Bernard
41	Monsieur	DUJARDIN	Gilles
42	Madame	VERCNOCKE	Edwige
43	Monsieur	MOLINE	Gérard
44	Mademoiselle	RAVEL	Pierrette
45	Monsieur	PIEL	Gérard
46	Mademoiselle	DUMAS	Cécile
47	Monsieur	LA SPESA	Denis
48	Madame	MURATORE	Michèle
49	Monsieur	AUBRY	Pierre

Les nouveaux conseillers municipaux élus sont donc installés dans leurs fonctions.

Je passe maintenant la présidence au doyen d'âge et je suis obligé de révéler à l'ensemble de la population que c'est **André PADOVANI**.

*Applaudissements*

**Monsieur PADOVANI** : Tous ces applaudissements pour dire que je suis le plus vieux ! je suis aussi beau, élégant, souple, svelte, intelligent et modeste !

Le doyen d'âge doit désigner le Secrétaire de séance à choisir parmi les conseillers municipaux présents. Nous avons choisi le plus jeune, Matthieu GILLI.

Pour les besoins de la constitution du bureau de l'élection, il faut désigner également deux assesseurs au moins (à choisir parmi les Conseillers municipaux présents). Je proposerai, si elle n'y voit pas d'inconvénient :

- Mme BLAZY
- et nous ajouterons, dans la liste la plus importante de l'opposition (liste de M. DUJARDIN), un membre désigné c'est-à-dire : M. MOLINE.

Je dois prononcer une éventuelle allocution :

Mes chers collègues, je tiens en premier lieu à vous saluer avant de vous inviter à faire votre devoir, je voudrais en second faire référence à un vers emprunter à Pythagore, dans l'une de ses œuvres, "les vers dorés" : "Beaucoup de discours lâches ou généreux tombent devant les hommes, ne les accueille pas avec admiration, mais ne te permets pas de t'en écarter !" Alors, je souhaite que vous m'écoutez, mes chers collègues et que mes propos vous resteront en mémoire.

Appelé à présider cette séance, en vue de procéder à l'installation du Conseil municipal et de l'élection du Maire, cet honneur me comble de joie mais aussi me rappelle avec humilité mon âge. Cependant, faire procéder à la désignation de son maire a quelque chose de plaisant.

Mais cela ne m'étonne pas car la chose était prévue voilà cinquante ans ! Je vois de l'étonnement se lire sur certains visages... Une petite anecdote vous en expliquera les raisons : En effet, en 1954, je me trouvais en patrouille avec des méharistes dans le Sud Tunisien. Nous faisons une halte près d'un campement de sahariens et après les salutations d'usage, le thé, je me rendais auprès du marabout du campement, un vieil homme sorti d'un autre âge, dessinant des signes cabalistiques sur le sable, annonçant tout de go que j'allais me marier avec une fille de son pays.

Je me voyais déjà chercher Antinéa l'héroïne de Pierre Benoît dans l'Atlantide. Il ajouta : "tu auras quatre enfants", et ajouta encore "tu seras moktar" c'est-à-dire maire ! et vite vite, il précisa "zit chouia" un tout petit peu !!

Effectivement, je me suis marié avec une fille de là-bas, j'ai eu quatre enfants, et me voilà mes chers collègues au siège du maire... pour quelques minutes !

Après ce voyage dans le temps, je souhaiterais qu'à mon exemple, vous soyez tous satisfaits de votre sort, chacun dans les fonctions que vous remplirez. Ceci pour le bien de nos concitoyens, les antibois et les juanais.

Je rappellerais pour terminer, une citation de Nietzsche dans "Aurore" : "*plus tu voles haut, plus tu sembles petit pour celui qui ne sait pas voler !*". Attention, n'oubliez pas entre nous qu'il n'y a pas de petits élus, tous ont droit à la même considération et comme les chameaux du désert, les charges et devoirs doivent être répartis, ainsi faisant, nous irons loin derrière notre maire.

*Applaudissements*

J'invite maintenant le Conseil municipal à procéder à l'élection du Maire :

## **00-01- INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL - ELECTION DU MAIRE**

Mes Chers Collègues,

Déclarés élus par le bureau électoral, à la suite des opérations du 9 mars 2008, nous sommes aujourd'hui réunis pour procéder notamment à l'élection du Maire, conformément à l'article L. 2122-4 du Code général des Collectivités territoriales.

La séance au cours de laquelle il est procédé à cette élection du maire est présidée, conformément à l'article L. 2122-8 du Code général des Collectivités territoriales, par le plus âgé des membres du conseil municipal.

C'est ainsi que, en tant que doyen d'âge, je vous invite à procéder à l'élection du Maire conformément aux articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8 Code général des Collectivités territoriales.

Je vous donne lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des Collectivités territoriales :

Article L. 2122-4 du Code général des Collectivités territoriales :

« Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue [...] ».

Article L. 2122-7 du Code général des Collectivités territoriales :

« Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Article L. 2122-8 du Code général des Collectivités territoriales :

« La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil municipal [...] ».

Maintenant je demande qui se porte candidat ?

**Monsieur GONZALEZ** : Monsieur le Président, ce n'est pas moi qui me porte candidat, bien entendu, mais au nom de la majorité municipale, j'ai le plaisir de vous présenter la candidature de Jean LEONETTI.

**Monsieur PADOVANI** : Y a-t-il d'autres candidats ? M. Gilles DUJARDIN.

**Monsieur LA SPESA** : Pour ce qui concerne le Groupe La Gauche et l'Ecologie pour Antibes, nous avons l'honneur de proposer comme candidat, M. Gérard PIEL. Mais avant de procéder au vote, nous souhaiterions faire une déclaration. En premier lieu nous tenons à dire notre satisfaction à siéger au sein du Conseil municipal avec un groupe plus étoffé que lors de la précédente mandature...

**Monsieur PADOVANI** : Normalement il faudrait le faire après, mon cher collègue, car ce n'est pas prévu, cela risquerait de nous être reproché. Si vous voulez bien faire votre déclaration après.

**Monsieur LA SPESA** : Il me semble que c'était en toute décontraction... mais si c'est la règle, je m'y plie.

**Monsieur PADOVANI** : Donc je récapitule les candidats :

M. LEONETTI Jean  
M. DUJARDIN Gilles  
M. PIEL Gérard

Nous allons procéder au vote à bulletins secrets, et nous ferons l'appel. Vous avez des bulletins blancs, vous mettez le nom de votre élu et vous mettez ce bulletin dans l'enveloppe beige.

A l'annonce de votre nom, vous viendrez voter devant moi, vous vous déplacerez, vous irez mettre dans l'urne la petite enveloppe et vous signerez la liste d'émargement.

...VOTE...

Ne prennent pas part au vote : Mme Michèle MURATORE et M. Pierre AUBRY ;

Le scrutin est déclaré clos.

Dépouillement : présence des assesseurs (Mme BLAZY et M. MOLINE), du Secrétaire de séance (M. GILLI) et du Président (M. PADOVANI).

### **Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 2  
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... 47  
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)..... 0  
d. Nombre de suffrages exprimés [b-c] ..... 47  
e. Majorité absolue ..... 24

NOM et PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. DUJARDIN Gilles	4	Quatre
M. LEONETTI Jean	40	Quarante
M. PIEL Gérard	3	Trois

### **Proclamation de l'élection du maire**

**Monsieur PADOVANI** : Est proclamé maire au premier tour de scrutin et immédiatement installé : Monsieur Jean LEONETTI.

*Applaudissements*

**Monsieur LEONETTI** : Merci, mes chers collègues, je vais commencer cette installation en donnant la parole à l'opposition.

Monsieur DUJARDIN, souhaitez-vous prendre la parole ? Non. Monsieur LA SPESA ? oui, nous vous écoutons pour une courte allocution je suppose.

**Monsieur LA SPESA** : Comme d'habitude Monsieur le Maire.

**Monsieur LEONETTI** : Justement !

**Monsieur LA SPESA** : Je vous redis qu'en ce qui nous concerne, nous tenons à dire notre satisfaction à siéger au sein du Conseil municipal avec un groupe plus étoffé que lors de la précédente mandature. Cela nous conforte dans le suivi de la politique que nous développons depuis plusieurs années. Cela témoigne que notre programme et les valeurs que nous défendons trouvent un écho auprès d'une partie non négligeable d'Antiboises et Antibois, plus particulièrement ceux qui subissent le plus fortement les vicissitudes imposées par les options politiques néfastes.

C'est bien pour ces raisons que nous souhaitons exercer notre mandat comme des élus de l'opposition, évidemment, mais aussi de façon constructive et responsable. Malgré nos divergences, nous pensons que notre présence au Conseil municipal, nos interventions, notre travail, sont des éléments nécessaires au débat démocratique. Nous continuerons, il est vrai, à batailler fermement sur des sujets qui à nos yeux ont une importance vitale pour nombre de nos administrés, le logement, les transports, les services publics, le développement durable, seront une partie des thèmes sur lesquels nous continuerons à nous mobiliser énergiquement.

Nous ne désespérons pas que les aspirations dont nous sommes porteurs soient pour partie, prises en compte par la majorité de ce Conseil. Aussi, devant une certaine légitimité des urnes, devant notre volonté affirmée de travailler sans compromission mais constructivement, il nous paraît assez logique de disposer d'un minimum de moyens pour nous exprimer et faire des propositions. Pour nous, cela passe par une représentation au sein du Conseil communautaire et notre présence, ainsi que les autres tendances de l'opposition, dans les commissions municipales.

Lors de la campagne électorale, le maire sortant a reconnu que pendant la mandature, l'opposition était tout le temps intervenue avec respect voire quelques fois de façon constructive. C'est bien pour cela que nous souhaitons que l'opposition trouve toute sa place dans le débat démocratique.

**Monsieur LEONETTI** : Merci M. LA SPESA. Madame MURATORE, M. AUBRY voulez-vous prendre la parole ? Non.

Mes chers collègues, on peut penser que l'émotion s'émeuse avec le temps mais c'est avec la même émotion que j'ai entendu le résultat pourtant un peu annoncé de l'élection au sein du Conseil et avec émotion, je m'installe pour la troisième fois dans ce fauteuil. Bien sûr, je souhaite avant tout remercier les électeurs et les électrices qui nous ont envoyé un message clair et qui nous ont renouvelé leur confiance.

Je voudrais dire à la majorité à laquelle j'adresse aussi mes plus vifs remerciements pour cette campagne que nous avons menée ensemble, très sereine, très digne, que c'est une exigence supplémentaire. Lorsque le peuple vous marque sa confiance on a une responsabilité accrue dans les résultats que nous devons obtenir.

Je voudrais dire aussi, à la majorité sortante, que si nous avons les résultats que nous avons eus, c'est aussi grâce à elle. A tous ceux qui ont quitté ce conseil, je voudrais leur adresser où qu'ils soient, un grand merci pour l'action qu'ils ont menée pendant sept ans, et M. LA SPESA, en filigrane avait l'air de le reconnaître, pour avoir travaillé ensemble de façon ouverte et démocratique.

J'accueille dans cette nouvelle majorité, l'ouverture. L'ouverture à la diversité, l'ouverture à la jeunesse avec Matthieu et Jonathan, l'ouverture à des idées nouvelles. Nous ne sommes pas en continuité du mandat précédent, nous sommes sur un nouveau mandat. Dans ce nouveau mandat nous avons une continuité c'est le respect de l'opposition, M. LA SPESA.

L'opposition, je l'accueille aussi avec ses nouveaux et ses anciens membres, les anciens le savent, je le dis aux nouveaux, vous serez respectés dans vos droits, dans votre expression, dans la possibilité d'intervenir dans le cadre de l'intérêt général, et je me plais à le reconnaître pour ce qui s'est passé, je l'espère pour ce qui va venir, nous sommes là pour construire non pas en opposition frontale mais pour construire ensemble.

Nous ne sommes pas du même avis. Nous avons la capacité de temps en temps et d'ailleurs le plus souvent, de dégager l'intérêt général, l'intérêt de notre ville, l'intérêt de nos concitoyens.

Pour ceux qui arrivent nouvellement ici, ce n'est pas de la compromission d'avoir voté les trois quarts des décisions que nous avons présentées. Lorsque nous construisons une école, une route, lorsque l'on met de la lumière, lorsque l'on crée un jardin public, il est difficile d'envisager qu'il y ait une option qui tienne compte de clivages nationaux, ou politiques.

En revanche cette majorité a une politique affirmée. Cette politique-là a été portée par les électeurs et ce n'est pas le projet de l'opposition.

Donc, je ne suis pas là pour vous demander un consensus mou, l'opposition est faite pour s'opposer, elle n'a pas les mêmes droits parce qu'elle n'a pas les mêmes devoirs que la majorité et donc, c'est la majorité qui a la responsabilité de l'exigence des résultats et en même temps de suivre ce qu'elle a promis ce sur quoi elle s'est engagée.

Aujourd'hui, l'engagement politique s'exprime dans un projet global. Ce projet, nous l'avons exprimé clairement. Nous l'avons même exprimé dans le détail puisque nous avons fait 110 propositions et je n'ai pas l'intention de les oublier, l'élection passée.

Elles seront autant d'éléments qui marqueront le fil rouge de l'action municipale dans les prochaines années, la qualité de vie, l'attractivité, les équipements structurants, la possibilité pour tous de se loger, sont des objectifs difficiles mais réalistes et pour lesquels nous devons nous mettre au travail dès maintenant.

Nous devons relever des défis ambigus qui peuvent paraître à certains contradictoires. Loger les actifs et préserver notre cadre de vie, avoir un urbanisme mesuré et maîtrisé, avoir une action déterminante en matière de développement durable, mais aussi avoir la capacité de continuer à avoir un développement économique qui crée de la richesse. Nous pensons que ce n'est pas incompatible.

Faire en sorte que les plus jeunes d'entre nous rentrent dans la vie active avec des moyens pour garder leurs enfants et que l'action que nous menons envers les plus jeunes ne vienne pas en contradiction mais en complément du devoir d'assistance, de solidarité que nous avons envers les plus âgés et en particulier envers les personnes âgées dépendantes et les personnes handicapées. Tout cela n'est pas incompatible.

Monsieur DENIAU, lorsqu'il avait 20 ans, à la question "qu'est-ce que vous choisissez ?" il répondait "je choisis tout". Eh bien pour notre ville, nous devons tout choisir. C'est-à-dire considérer que cette ville est faite pour tous, que ce mandat est basé sur l'expérience d'un certain nombre d'entre nous, mais il doit être aussi basé sur l'enthousiasme et la passion, de relever les défis au quotidien et de faire en sorte que nous soyons capables de voir très loin pour cette ville, en terme de cadre de vie, d'attractivité, de rayonnement international, mais en même temps que nous ayons la capacité en proximité de répondre à l'attente de nos concitoyens.

Dans ce domaine, je pense que nous pouvons aller encore plus loin dans le cadre de la démocratie participative. Vous le savez, nous avons mis en place un numéro Vert, depuis presque dix ans, vous savez aussi, nous avons écouté les associations de quartier qui se sont créées quelle que soit leur tendance et quel que soit leur affichage.

Nous avons essayé aussi de construire des relais à l'intérieur de chaque quartier, par des élus municipaux, nous avons mis un budget pour chaque quartier, pour faire en sorte que dans le budget, nous puissions à la suite de visites localisées, prendre en considération, à la fois l'autonomie de la décision par les associations et par la population, bien avant des décisions qui viendraient "de plus haut".

Aujourd'hui je vais vous proposer d'aller plus loin en créant en particulier un conseil de développement, comme il existe à la Communauté d'agglomération, et en créant des adjoints de quartier comme le prévoit la loi.

Ces adjoints de quartier, ayant bien sûr des responsabilités au niveau du quartier, pour écouter, pour répondre aux attentes de nos concitoyens, et faire en sorte que nous ayons la cohérence de la proximité tout en ayant l'unité de l'action publique. Nous nous engageons donc aujourd'hui à travailler ensemble quelles que soient nos divergences et nos origines.

Le mot "ensemble" qui était non pas de la mode du temps mais que nous avons utilisé en 1995, est plus que jamais de mise.

C'est ensemble que nous devons réaliser les équipements, c'est ensemble que nous devons réfléchir à l'intérêt de notre ville, qui a 2 600 ans et dont l'histoire nous dépasse dans nos mandats fugitifs.

Alors donnons à nos concitoyens encore une meilleure qualité de vie que ce qu'ils ont aujourd'hui. Je vous remercie de votre confiance et vous pouvez compter sur moi, sur mon engagement le plus total pour Antibes Juan-les-Pins et pour sa population !

*Applaudissements*

Je dois maintenant inviter le Conseil municipal à délibérer sur le nombre de postes d'adjoints et à organiser leurs élections.

## **00-02- INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL - DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS - ELECTION DES ADJOINTS**

Mes Chers Collègues, l'article L. 2122-1 du Code général des Collectivités territoriales dispose "qu'il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal."

Ayant procédé à l'élection du Maire, il convient maintenant que nous procédions à celle des adjoints, après avoir déterminé leur nombre.

En effet, l'article L. 2122-2 du Code général des Collectivités territoriales précise que "le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal".

Le pourcentage qui précède constitue une limite maximale.

S'agissant d'Antibes, le nombre de conseillers municipaux étant de 49, le nombre d'adjoints ne peut excéder 14 (quatorze), nommés pour la même durée que le Conseil municipal.

Toutefois, les articles L. 2143-1 et L. 2122-2-1 du Code général des Collectivités territoriales disposent que dans les communes dont la population est comprise entre 20 000 et 79 999 habitants, la limite fixée à 30 % de l'effectif du conseil municipal peut donner lieu à dépassement en vue de la création de postes d'adjoints chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers, sans toutefois que le nombre de ceux-ci puisse excéder 10 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Ces adjoints de quartier, dont le nombre ne peut être supérieur à 4 s'agissant de la Commune, connaissent, conformément à l'article L. 2122-18-1 du Code général des Collectivités territoriales, de toute question intéressant à titre principal le ou les quartiers dont ils ont la charge. Ils veillent à l'information des habitants et favorisent leur participation à la vie du quartier.

Pour faire suite à la délibération du Conseil municipal en date du 24.01.2003 portant découpage du territoire communal en 5 grands secteurs de quartier, et compte tenu de l'importance de notre Commune et de la multiplicité des missions à répartir entre les élus, je vous propose en conséquence de fixer le nombre des adjoints à 18 (dix huit), soit 14 (quatorze) adjoints représentant 30 % de l'effectif du conseil et 4 adjoints – complémentaires - de quartier représentant 10 % du nombre de conseillers municipaux.

Je vous propose que nous procédions à un vote à mains levées, éventuellement à une explication de vote si l'opposition le souhaite, sur la création de 18 postes d'adjoints.



**Monsieur DUJARDIN** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous ne prendrons pas part au vote ni sur le nombre d'adjoints, ni sur l'élection des adjoints.

**Monsieur LA SPESA** : Il en est de même pour notre groupe.

**Madame MURATORE** : Même chose.

**Monsieur LEONETTI** : L'opposition en prenant pas part au vote, je mets au vote la décision de créer 18 postes d'adjoints.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Non participation : M. DUJARDIN, Mme VERCNOCKE, M. MOLINE, Mlle RAVEL, M. PIEL, Mlle DUMAS, M. LA SPESA, Mme MURATORE, M. AUBRY

Adopté à l'**unanimité**.

Pour l'élection des adjoints, je vais vous donner lecture de l'article L. 2122-7-2 du Code général des Collectivités territoriales qui dispose que :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ».

#### Dépôt des listes

Je suppose que l'opposition, ne participant pas au vote, ne dépose pas de liste de candidat ?

Je vous propose de procéder à l'élection au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

J'ai reçu les candidatures suivantes :

Liste de M. Jean-Pierre GONZALEZ :

GONZALEZ Jean-Pierre ; PAUGET Eric ; ROUX Georges ; TORRES-FORET-DODELIN Simone ; SEITHER André-Luc ; DUMONT Anne-Marie ; PERUGINI Francis ; PUGNAIRE Cléa ; DULBECCO Patrick ; MURATORI Angèle ; RAMBAUD Audouin ; CANOVA Monique ; GENTE Jacques ; TROTOBAS Suzanne ; BOUFFIER Jacqueline ; AMAR Serge ; BOUSQUET Anne-Marie ; THOMEL Françoise.

Il n'y a pas d'autres listes, nous allons donc procéder au vote.  
A l'appel de votre nom, vous venez voter et signer la liste d'émargement.

...VOTE...

Le scrutin est déclaré clos.

Dépouillement : présence des assesseurs (Mme BLAZY et M. MOLINE), du Secrétaire de séance (M. GILLI) et du Président (M. PADOVANI).

Déclarent ne pas vouloir prendre part au vote : M. DUJARDIN, Mme VERCNOCKE, M. MOLINE, Mlle RAVEL, M. PIEL, Mlle DUMAS, M. LA SPESA, Mme MURATORE, M. AUBRY

## Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 9  
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... 40  
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)..... 0  
d. Nombre de suffrages exprimés [b-c] ..... 40  
e. Majorité absolue ..... 21

NOM DU CANDIDAT PLACE EN TETE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. GONZALEZ Jean-Pierre	40	Quarante

## Proclamation de l'élection des ADJOINTS

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés, les candidats figurant sur la liste conduite par M. GONZALEZ Jean-Pierre

Soit :

M.	GONZALEZ Jean-Pierre	Premier adjoint
M.	PAUGET Eric	2 <sup>ème</sup> adjoint
M.	ROUX Georges	3 <sup>ème</sup> adjoint
Mme	TORRES-FORET-DODELIN Simone	4 <sup>ème</sup> adjoint
M.	SEITHER André-Luc	5 <sup>ème</sup> adjoint
Mme	DUMONT Anne-Marie	6 <sup>ème</sup> adjoint
M.	PERUGINI Francis	7 <sup>ème</sup> adjoint
Mme	PUGNAIRE Cléa	8 <sup>ème</sup> adjoint
M.	DULBECCO Patrick	9 <sup>ème</sup> adjoint
Mme	MURATORI Angèle	10 <sup>ème</sup> adjoint
M.	RAMBAUD Audouin	11 <sup>ème</sup> adjoint
Mme	CANOVA Monique	12 <sup>ème</sup> adjoint
M.	GENTE Jacques	13 <sup>ème</sup> adjoint
Mme	TROTOBAS Suzanne	14 <sup>ème</sup> adjoint
Mme	BOUFFIER Jacqueline	15 <sup>ème</sup> adjoint (quartier)
M.	AMAR Serge	16 <sup>ème</sup> adjoint (quartier)
Mme	BOUSQUET Anne-Marie	17 <sup>ème</sup> adjoint (quartier)
Mme	THOMEL Françoise	18 <sup>ème</sup> adjoint (quartier)

Les membres du Conseil municipal sont invités à poser pour une photo sur les marches de la Mairie.

\*\*\*

La séance est levée à 16 heures 06.

Le Directeur Général des Services,  
Secrétaire Auxiliaire de Séance,

Le Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

Matthieu GILLI